

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3e étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 21 mai dernier, la députée de Westmount-Saint-Louis a déposé à l'Assemblée nationale trois extraits de pétitions demandant au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision concernant le déménagement permanent de l'école FACE et la vente de son bâtiment patrimonial.

Je tiens à rassurer les citoyens : le projet éducatif unique de FACE - son modèle primaire-secondaire bilingue axé sur l'étude des beaux-arts - est pleinement maintenu et sera reconduit dans ses nouveaux locaux aménagés pour les accueillir. La continuité pédagogique a toujours été, et demeure, notre priorité.

La décision de ne pas réhabiliter le bâtiment patrimonial s'inscrit dans une logique de saine gestion des fonds publics. Les coûts associés à une telle réhabilitation auraient largement excédé ce qu'il est responsable d'engager, considérant l'ensemble des besoins en infrastructures scolaires au Québec. En tant que gestionnaires des deniers publics, nous avons le devoir de privilégier des investissements qui profitent au plus grand nombre.

Ainsi, tout en préservant l'essence même de FACE, nous avons choisi une solution qui assure aux élèves et à la communauté un environnement neuf et de qualité, dans le respect de l'intérêt collectif.

Veuillez recevoir, Monsieur le Leader, l'expression de nos salutations distinguées.


Sonia LeBel